

MAIRIE de CLAIRAC

Code Postal : 47320

Tél. 05 53 84 22 21

Fax 05 53 84 15 70

Le Maire de la Commune de Clairac

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 fixant à six le nombre des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection de **Mme Odile TRAMOND** en qualité de 4^{ème} adjointe au Maire.

ARRETE

Article 1^{er}. – En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Odile TRAMOND**, 4^{ème} adjointe au Maire, est déléguée aux affaires sociales, à la communication, à la culture et au tourisme.

Article 2. – Il est donné délégation de signature à Mme Odile TRAMOND, 4^{ème} adjointe au Maire, dans les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3. – Les délégations de fonctions et de signature prennent effet à compter du 28 mai 2020 et pour la durée du mandat.

Article 4. – Copie du présent arrêté sera transmis à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Marmande
- Monsieur le Trésorier Municipal

**Monsieur le Maire,
Michel PERAT**

